

SEANCE DU 20 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD J. MM. GELAS Gilles, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, BARBE Jean-David, CHARMEIL Sébastien.

M. FASS a donné un pouvoir à M. le Maire

M. LEYGNIER a donné un pouvoir à M. CHARMEIL

ETAIT ABSENT : M. NEVEJANS.

SECRETAIRE : M. CHARMEIL Sébastien

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

CREATION POSTE TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste de Technicien Principal 1^{ère} classe suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion à compter du 01.07.2012.

Le Conseil Municipal DONNE tous pouvoirs à M. le Maire afin de signer l'acte de nomination à venir et de DIRE que les crédits nécessaires au versement des rémunérations seront pris sur le B.P. 2012, chapitre 012.

PENALITES DE RETARD MARCHE LOCAL PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que suite au marché de travaux pour le local petite enfance, les entreprises TOMAI, GLENAT et CUMIN ont signés un acte d'engagement pour un délai de 3 mois. Les ordres de services pour ENT TOMAI daté du 16.02.2012, GLENAT daté du 13.02.2012 et CUMIN daté du 13.02.2012. Les PV de réception de travaux sont datés du 29.05.2012 ce qui fait que le délai d'exécution est dépassé, donc Mme la Trésorière doit facturer à ces entreprises des pénalités de retard.

Le retard n'étant pas imputable à l'entreprise, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer les pénalités de retard.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **DECIDE** de ne **PAS APPLIQUER LES PENALITES DE RETARD** aux entreprises TOMAI, GLENAT et CUMIN.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 RESTITUTION AVANCE 7772 €

OUVERTURE DE CREDIT

Objet : RESTITUTION AVANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	23150	214		AMENAGEMENT RD518	7772.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	2380	214		AMENAGEMENT RD518	7772.00

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AJUSTEMENT CREDIT

Objet : AMENAGEMENT RD 518 - CIMETIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	214		AMENAGEMENT RD518	8000.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	220		VOIRIE 2012	-8000.00

CHOIX DU TRAITEUR CANTINE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DEMARCQ qui présente le dossier. 3 traiteurs ont été consultés, 2 réponses sont parvenues en mairie. Il s'agit des traiteurs A.P.I. (2.80 TTC) et SARL GUILLAUD TRAITEUR de Gillonnay (3.20 TTC). Prix des repas primaire et maternelle sans pain, puisque le pain de la cantine est acheté chez le boulanger de Brézins. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de **RETENIR** la société GUILLAUD Traiteur pour la saison 2012-2013 et **CHARGE** Monsieur le Maire de **SIGNER** le contrat correspondant.

TARIFS CANTINE GARDERIE ETUDES SURVEILLEES

Monsieur le Maire rappelle que selon le règlement intérieur de la cantine-garderie une révision des tarifs est prévue chaque année. Pour l'année 2012/2013, la commission cantine propose de ne pas augmenter les tarifs à compter **du 01 août 2012** :

Tarif cantine de 4.35 € à 4.35 €

Tarif garderie du matin de 1.90 € à 1.90 €

Tarif garderie du soir de 2.80 € à 2.80 €

Etudes surveillées de 3.15 € à 3.15 €

Point sur le règlement intérieur de la cantine garderie études surveillées, il est rajouté qu' « aucune inscription pour la semaine en cours ne sera prise »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2012/2013 (11 voix pour 1 abstention) et **ACCEPTE** le rajout sur le règlement intérieur.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie en remplacement de Mme LEYRAUD qui va partir à la retraite. C'est Mme Anita VALETTE qui la remplacera, elle sera présentée aux membres du Conseil et au personnel communal lors de la prochaine séance le 11 juillet 2012 à 20h 15.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du projet des bassins de rétention. Une réunion est prévue en préfecture le 26.06.2012.

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Néant.

La séance est levée à 21H 45